

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Matricule 03431

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom ZOUROUTI HAMID

Date de naissance 06-08-58

Adresse Résidence Salatiba N°36 Rue 1 Bd Abdellahi bokaleb Casablanca

Télé. 0667910375

Total des frais engagés : 165850 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation :

Nom et prénom du malade Zourouti Hamid

Age : 64

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

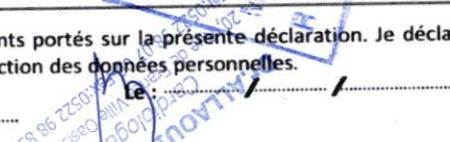
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Le : 16 JAN 2023

Signature de l'adhérent(e) :



EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	17/10/2022	1658.50



مصحة أمراض القلب الدار البيضاء - الوازيس
CLINIQUE Cardiologique Casa-Oasis
 Cardiologie / Cardiologie Interventionnelle / Radiologie Vasculaire Interventionnelle
 Chirurgie Cardio Vasculaire et Thoracique
Coro-Scanner / 128 barrettes

Le 12/10/2022

$54.10 \times 2 = 108.20$ R Zoronti 140
 $50.70 \times 2 = 101.40$ Cademel 2.5 → 140
 158.40 OCTETEC 10 → 140
 $185.70 \times 3 = 557.10$ Creston 10 → 140
 $23.80 \times 3 = 71.40$ AS KAROMI 160 → 140
 $165.50 \times 4 = 662.00$ AT Aeon 16 → 140



1658.50

DR ALAOUI Mohammedi
 Cardiologue
 20, Rue de France Ville - Oasis - Casablanca
 Tél: 0522 98 00 00 - Fax: 0522 98 83 25 - GSM: 06 72 29 45 14 - 06 72 29 47 13 - 06 72 29 48 72

3 mois



20, Rue France Ville - Oasis - CASABLANCA 20000
 Tél. : 05 22 98 75 75 / 05 22 98 07 06 / 05 22 99 49 72 - Fax : 05 22 98 83 25 - GSM : 06 72 29 45 14 - 06 72 29 47 13 - 06 72 29 48 72
 E-mail : clinique_cardiologique@hotmail.com - Patente : 34788311 - C.N.S.S : 7379622 - I.F. : 01006967 - I.C.E : 001750502000084
 N° Cpte : 190 780 21211 430 4969 0009 74 Banque Centrale Populaire - Casablanca

SYNTHEMEDIC
22 rue zoubair benn al aquam roches
noires casablanca
ATACAND

16 mg
Bte de 30
140/16 DMP/21 NRQ P.P.V: 165,50 DH
6 118001 020546


OLMETEC® 10 mg
30 comprimés pelliculés

Distribué par COOPER PHARMA
41, rue Mohamed DIOURI, Casablanca
Pharmacien Responsable:
AMINA DAOUDI
PPV: 158,40 DH

Maphar
Bd Alkima N° 6, QI,
Sidi Bernoussi, Casablanca
Crestor 10mg cp pell b30
P.P.V.: 185,70 DH
6 118001 183111

Maphar
Bd Alkima N° 6, QI,
Sidi Bernoussi, Casablanca
Crestor 10mg cp pell b30
P.P.V.: 185,70 DH
6 118001 183111

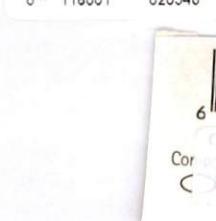
SYNTHEMEDIC
22 rue zoubair benn al aquam roches
noires casablanca
ATACAND

16 mg
Bte de 30
140/16 DMP/21 NRQ P.P.V: 165,50 DH
6 118001 020546


CARDENSIEL® 2,5 mg B30
PPV: 50,70 DH

SYNTHEMEDIC
22 rue zoubair benn al aquam roches
noires casablanca
ATACAND

16 mg
Bte de 30
140/16 DMP/21 NRQ P.P.V: 165,50 DH
6 118001 020546


CARDENSIEL® 2,5 mg B30
PPV: 50,70 DH

ASKARDIL® 160 mg 30 comprimés dispersibles
PPV 23DH80
EXP 06/2024
LOT 23009 1


ASKARDIL® 160 mg 30 comprimés dispersibles
PPV 23DH80
EXP 04/2024
LOT 10005 3


ASKARDIL® 160 mg 30 comprimés dispersibles
PPV 23DH80
EXP 04/2024
LOT 10005 1


ASKARDIL® 160 mg 30 comprimés dispersibles
PPV 23DH80
EXP 03/2024
LOT 10005 1